

Conseil d'administration
du 7 avril 2010
Point n° 3

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

Conseil d'administration

Séance du 7 AVRIL 2010

Délibération n°2010-04

Approbation du compte compte financier 2009

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.331-29, R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41, R.331-42 et R.331-81

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

approuve le Compte Financier 2009.

Le Président
du conseil d'administration

Jean-Pierre GIRAN

Le Directeur

Jean-Marie PETIT

Transmis au
Commissaire du
Gouvernement le 7.04.2010

Publié au Recueil des
Actes Administratifs le

23 AVR. 2010

A. SONNER